



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/681
22 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 21 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 21 juillet 1998, émanant du Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammed Said Al-Sahhaf. Elle porte sur le fait qu'un haut fonctionnaire des États-Unis a pénétré d'une manière illégale dans le nord de l'Iraq aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, ce qui viole de façon flagrante la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq, qui proclament toutes la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

Annexe

LETTRE DATÉE DU 21 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'IRAQ

Le 18 juillet 1998, le correspondant de l'agence France-Presse à Abu Dhabi a signalé que David Welch, collaborateur du Secrétaire d'État des États-Unis, avait pénétré dans le nord de l'Iraq d'une manière illégale en passant par le territoire turc avec d'autres fonctionnaires du Département d'État des États-Unis.

Cette action d'un haut fonctionnaire du Gouvernement des États-Unis, qui s'inscrit dans le cadre d'une série d'actions hostiles menées par les États-Unis d'Amérique contre le peuple et le Gouvernement iraqiens, montre bien que le Gouvernement des États-Unis entend s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq afin de miner sa sécurité et sa stabilité politique et de briser son unité nationale.

Le Gouvernement de la République d'Iraq condamne de la façon la plus énergique cet acte illégal, illicite et immoral commis par de hauts fonctionnaires du Gouvernement des États-Unis. Ce gouvernement persiste à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq et continue de violer la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq, qui proclament toutes la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays.

Condamnant cet acte irréfléchi du Gouvernement des États-Unis, nous vous posons et, par votre intermédiaire, nous posons à la communauté internationale la question fondamentale ci-après. Quelle est la valeur des résolutions du Conseil de sécurité lorsqu'un État qui en est membre permanent persiste à ne pas les respecter et à en faire fi et lorsqu'il viole ouvertement les lois d'un État membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies et s'ingère dans ses affaires intérieures?

Le Gouvernement de la République d'Iraq condamne vivement ces actions irréfléchies, irresponsables et illicites commises par les États-Unis, action que dénonce la communauté internationale tout entière, et vous demande d'intervenir directement auprès du Gouvernement des États-Unis pour l'exhorter à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, qui proclament la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des États Membres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Said AL-SAHHAF
